Nations Unies DP/DCP/BDI/2

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale
6 mars 2009

Original : français

Session annuelle de 2009
26 mai-5 juin, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi (2010-2014)

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
	Introduction	1	2
I.	Analyse de la situation	2–6	2
II.	Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	7–15	3
III.	Programme proposé	16–26	4
IV.	Gestion, suivi et évaluation du programme	27–29	6
Annexe			
	Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour 2010-2014		8

09-25909 (F) 100309 010409

Merci de recycler

Introduction

1. Le programme de pays pour le Burundi (2010-2014) représente l'aboutissement de consultations avec le Gouvernement, la société civile, le secteur privé, les partenaires du développement, ainsi que le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB). Il s'articule autour des priorités nationales énoncées dans le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (CSCP), le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP), Vision 2025, les leçons tirées de l'examen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2005-2008 et les orientations prioritaires du PNUAD 2010-2014. Parallèlement, il tient compte des principes de coopération énoncés dans la Déclaration de Paris et dans le Plan d'action d'Accra sur l'efficacité de l'aide au développement.

I. Analyse de la situation

2. Malgré des progrès significatifs réalisés au cours des dernières années en matière de consolidation de la paix, la situation au Burundi demeure fragile. Le Burundi est confronté à des défis majeurs en matière de sécurité et de développement qui risquent d'hypothéquer ses capacités d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

3. La situation économique reste marquée par la crise de 1993 et la conjoncture économique et financière mondiale. Selon les enquêtes de 2006, environ 70 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, contre 33,5 % en 1991. Cependant, le taux de croissance économique, qui était de 4,5 % en 2008, devrait atteindre 5 % de 2009 à 2011[1]. Les réformes macroéconomiques ont enregistré des progrès notables, le point d'achèvement pour l'initiative PPTE ayant été atteint fin janvier 2009. En outre, le 7 juillet 2008, le Burundi a signé avec le FMI un programme macroéconomique pour soutenir la mise en œuvre du CSLP et consolider les équilibres macroéconomiques.

4. Le secteur social a été gravement affecté par le conflit. L'espérance de vie a atteint environ 42 ans en 2006 contre 51 ans en 1993. La mortalité infantile demeure très élevée, 176 pour 1 000 naissances vivantes en 2006. Le taux de mortalité maternelle est estimé entre 615 et 800 pour 100 000 naissances vivantes. La séroprévalence du VIH/sida, 3,46 % en 2006, devrait se situer entre 3,57 % et 4,1 % en 2011[2]. Le nombre d'enfants scolarisables dépasse largement la capacité d'accueil, ce qui entrave la réalisation de la scolarisation universelle. Par ailleurs, la pression démographique, les problèmes fonciers et la pauvreté exacerbent les tensions communautaires et aggravent la dégradation de l'environnement. Le retour massif de réfugiés et d'expulsés et la réinstallation des déplacés constituent des défis majeurs.

5. Le processus de réforme du secteur de la sécurité a fort peu progressé, surtout le désarmement des combattants du Palipehutu-FNL. Cela, ainsi que la circulation incontrôlée des armes légères, l'absence de l'autorité de l'État dans des zones à

---

[1] International Development Association and International Finance Corporation, Country Assistance Strategy for the Republic of Burundi for the period FY09-FY12, 8 juillet 2008, document de la Banque mondiale, p. i.

[2] Base de données sur le développement humain au Burundi, 2008.

risque et les enjeux sécuritaires transfrontaliers nuisent fortement à la sécurité des biens et des personnes.

6. Les défis à relever restent nombreux : le relèvement communautaire et le développement local, la réforme des secteurs sécuritaire et judiciaire, y compris le DDR, la promotion de la bonne gouvernance, la relance économique et le développement des capacités dans la perspective du développement durable.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Le programme de pays 2005-2007 du Burundi, étendu jusqu'en 2009, a été mis en œuvre dans un environnement national de sortie de crise, de consolidation de la paix et dans le cadre d'une mission intégrée des Nations Unies. Il a bénéficié d'une contribution importante de la Commission de consolidation de la paix.

8. Le PNUD a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies, notamment par des conseils et un appui programmatique et opérationnel au BINUB, en apportant son expertise technique et des ressources humaines et financières à l'appui de l'intégration et de la programmation conjointe.

9. Le Burundi dispose d'un cadre de coordination de l'aide, d'une planification stratégique basée sur les OMD et s'appuie sur « Vision 2025 », vision partagée du développement à long terme et la prise en compte des OMD dans le processus national de planification. Le PNUD a appuyé l'élaboration de l'étude prospective, la prise en compte des OMD dans le CSLP et le renforcement des mécanismes gouvernementaux de coordination de l'aide et il a appuyé l'organisation d'une table ronde pour mobiliser des ressources pour le CSLP.

10. Le Burundi a complété la transition démocratique en tenant des élections qui ont abouti à la mise en place d'institutions démocratiques, la promotion de la culture du dialogue et la création d'un environnement favorable à la participation citoyenne et au retour des réfugiés. Le PNUD a appuyé ce processus, le renforcement des capacités de la société civile par l'éducation civique électorale, la promotion de la culture démocratique fondée sur le dialogue entre les différentes institutions et acteurs étatiques et non étatiques, le développement institutionnel du Parlement, la décentralisation et le renforcement de la gouvernance locale, l'accompagnement et l'organisation des élus en structures opérationnelles de promotion de la gouvernance locale et l'appui à la décentralisation. Il a également élaboré une stratégie nationale de renforcement des capacités de l'État, en harmonie avec l'engagement de Ouagadougou (FAG VII).

11. Les capacités des communautés d'accueillir les rapatriés et refoulés, les déplacés et les ex-combattants ont été améliorées. Le PNUD a aidé à la planification et la coordination des interventions de réintégration dans 13 provinces. Il a contribué à l'amélioration de l'habitat et des infrastructures sociales de base et à la restauration des capacités de production des populations affectées par la crise. Il a appuyé les organisations de la société civile dans la lutte contre le VIH/sida en vue d'aider le Gouvernement à réduire la séroprévalence et à prévenir la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant. Le renforcement du leadership communautaire dans la prise de décisions a contribué au règlement local des conflits et au rétablissement de la confiance de la population.

12. La sensibilisation des plus hautes autorités du pays à une bonne gestion environnementale, à la prévention et à la gestion des catastrophes naturelles a conduit à l'élaboration d'un plan d'adaptation aux changements climatiques et d'un état des lieux de la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'à la mise en place de la plate-forme nationale de gestion des catastrophes et à l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention et de gestion des catastrophes.

13. La situation sécuritaire a été améliorée et a permis le retour et la réintégration des réfugiés et rapatriés dans leur communauté d'origine. L'appui du PNUD a permis de créer un environnement plus sécurisé, notamment par la mise en place des cadres – juridique, institutionnel, stratégique et opérationnel – de lutte contre la prolifération des armes légères. Cela a contribué à la destruction de près de 6 000 armes et 6 980 engins explosifs, ainsi qu'au déminage de 99 % des zones suspectes. Il a également appuyé la réforme du secteur de la sécurité, notamment le casernement des forces de défense; la commission défense et sécurité du Parlement pour un meilleur suivi de l'action gouvernementale en la matière; et la réforme des services de renseignements. Le renforcement des institutions de sécurité et le désarmement de la population civile demeurent une priorité.

14. La confiance dans la justice a été renforcée et la capacité de l'appareil judiciaire accrue grâce : a) à la définition et la mise en œuvre de la justice pour mineurs; et b) au développement des capacités des administrations judiciaire et pénitentiaire. L'appui matériel et infrastructurel au Ministère de la justice et à la Cour suprême, de même que le renforcement des capacités des acteurs et l'appui au fonctionnement des juridictions et parquets ont permis de rapprocher la justice des administrés. Cet appui, qui a privilégié la synergie avec les partenaires internationaux et la société civile, a contribué à réduire le recours à la violence pour régler les conflits. Il a également contribué à améliorer l'image de la justice au sein de la population.

15. Globalement, les principaux enseignements tirés du cycle précédent sont : 1) la complémentarité et l'harmonisation des actions avec les partenaires ont amélioré les résultats et l'efficacité par rapport aux coûts; 2) le développement des capacités endogènes est la meilleure voie vers l'appropriation nationale, l'alignement avec les priorités nationales et la pérennisation des investissements; 3) l'approche intégrée a permis d'optimiser les avantages comparatifs des organismes et d'accroître les incidences des interventions conjointes; 4) la mise à disposition rapide des ressources pour répondre aux urgences de la sortie de crise s'est démontrée un outil très efficace, permettant de déclencher des actions catalytiques pour le moyen terme. L'approche « projet » utilisée a favorisé une certaine fragmentation des initiatives en diminuant les impacts recherchés; 5) l'introduction de l'approche relèvement rapide dans la définition des priorités et des modalités d'intervention constitue un outil programmatique essentiel pour garantir l'interdépendance entre l'agenda de paix et celle du développement.

III. Programme proposé

16. Le PNUAD actuel s'inspire du CSLP et du CSCP et des principes de la « Vision 2025 ». Le CPD 2010-2014 est en ligne avec les quatre priorités stratégiques du PNUAD : a) appui à la planification stratégique et à la coordination de l'aide;

b) appui au relèvement communautaire et au développement local; c) appui à la réconciliation nationale et à la protection des droits de l'homme; et d) appui à la gouvernance démocratique.

17. Le programme de pays 2010-2014 du PNUD s'inscrit dans le contexte de la consolidation de la paix vers un développement durable. Ainsi, la conception et la mise en œuvre des interventions du PNUD tiendront compte d'une série de thèmes transversaux, dont le souci de l'égalité des sexes, le développement des capacités, la promotion des droits de l'homme, le VIH/sida et la préservation de l'environnement.

18. Les programmes et projets seront élaborés selon l'approche fondée sur les droits, en se souciant de l'égalité des sexes, et des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008); le VIH/sida fera l'objet d'une réponse communautaire intégrée et des indicateurs de suivi seront élaborés; et l'approche développement des capacités sera adoptée de manière systématique dans au moins trois secteurs (coordination de l'aide, administration publique, passation des marchés et prévention et gestion des catastrophes naturelles).

19. S'agissant de la gestion des risques, une analyse sera conduite et une stratégie élaborée et revue trimestriellement. Cette gestion fera donc partie intégrante de toutes les phases du cycle de programmation et d'exécution proposé et favorisera le partage des meilleures pratiques et connaissances. Le PNUD veillera au respect des principes de programmation et de gestion des ressources énoncés dans la Déclaration de Paris et le Plan d'action d'Accra, ainsi que des recommandations issues de la Déclaration de Doha.

20. Le PNUD aidera le Gouvernement à finaliser et opérationnaliser la Vision 2025, qui devra être traduite en politiques, stratégies et programmes soutenus par des mécanismes de suivi-évaluation et par un système fiable de collecte, d'analyse et de diffusion de données statistiques ventilées par sexe. L'appui du PNUD aidera le Burundi à tirer meilleur parti de sa participation à l'intégration sous-régionale et de ses autres engagements internationaux. Le PNUD poursuivra également son appui au renforcement des mécanismes de coordination de l'aide dans l'esprit de la Déclaration de Paris, du Forum d'Accra et de la Conférence de Doha sur l'efficacité de l'aide, en plus du renforcement des capacités du Gouvernement en matière de coopération triangulaire Sud-Sud.

21. Le PNUD appuiera les structures nationales, centrales et locales chargées de la question foncière, en matière d'élaboration de politiques, de planification, de coordination et de suivi du processus de réintégration socioéconomique durable des rapatriés, des déplacés et des ex-combattants. En utilisant l'approche de relèvement rapide, le PNUD s'efforcera de relancer les économies locales en revitalisant les actifs et les capacités de production, en mettant l'accent sur la promotion de l'entreprenariat local privé et associatif, en ciblant les jeunes, les femmes et d'autres groupes à risque, d'assurer l'accès à un habitat décent et aux services sociaux de base fonctionnels, et d'encourager la gouvernance locale et sécuritaire.

22. Le PNUD appuiera les efforts du Gouvernement dans le domaine de la sécurisation communautaire par la professionnalisation des forces de sécurité et la justice de proximité, la lutte contre la prolifération des armes légères et le désarmement de la population civile. Le PNUD visera en outre à consolider les pratiques de dialogue et de résolution pacifique des différends, particulièrement les conflits fonciers, au sein des communautés.

23. Par ailleurs, le PNUD aidera le Gouvernement à exécuter son Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques et le Plan d'action national de prévention des catastrophes, à assurer une gestion durable des ressources naturelles, à intégrer la prévention et la gestion des catastrophes dans les planifications sectorielles, et à prévenir et coordonner des mécanismes de réponse en cas de catastrophe.

24. Le PNUD, en partenariat avec le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme au Burundi et le BINUB, continuera d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre des consultations nationales larges et inclusives sur la mise en place des mécanismes de justice de transition au Burundi. Il continuera de s'efforcer de rendre les organes judiciaires et pénitentiaires plus efficaces et fonctionnels en améliorant l'indépendance et l'efficacité de la magistrature et l'accès à la justice, en luttant contre toutes les formes de violence contre les femmes et les enfants et en renforçant le respect des droits de l'homme.

25. L'appui du PNUD visera à améliorer la capacité de l'État en matière de développement durable, notamment à fournir des services et biens publics de qualité. Le PNUD poursuivra son appui à la consolidation de la culture démocratique; au Parlement et autres institutions démocratiques; au développement des capacités des dirigeants politiques; à la réforme de l'administration publique; et au développement des capacités de la société civile et des médias; et, au besoin, à la Commission électorale indépendante chargée d'organiser des élections en 2010.

26. Le PNUD compte maximiser ses avantages comparatifs en matière de coordination, de mobilisation des ressources, de partenariat avec le Gouvernement, la société civile et les acteurs au développement. Il veillera à la poursuite des réformes des Nations Unies visant à améliorer l'intégration du système des Nations Unies et l'harmonisation avec les autres partenaires du développement et l'alignement avec les priorités nationales. Il prévoit la gestion préventive des risques qui pourraient entraver le bon déroulement de ce programme.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

27. Le suivi-évaluation du programme sera arrimé au suivi-évaluation du PNUAD et assuré par différents comités regroupant toutes les parties prenantes et leurs mécanismes : comités de programme, d'effets et de projet et reflétés dans le plan de suivi-évaluation du CPAP. Le programme fera l'objet d'une réunion d'examen annuelle interne, et d'évaluations à mi-parcours et finale indépendantes. Les effets feront l'objet d'évaluations régulières conformément au plan de suivi-évaluation du CPAP.

28. La modalité d'exécution nationale des programmes et projets sera privilégiée, et une évaluation des capacités sera conduite en 2009. Néanmoins, là où les capacités font défaut, il sera recouru à la modalité directe sur demande du Gouvernement et après accord du bureau régional pour l'Afrique. Parallèlement, un plan de renforcement des capacités nationales sera élaboré et mis en œuvre en vue de rendre possible l'exécution nationale à la fin du programme. De même, l'approche harmonisée de transfert de fonds sera utilisée systématiquement; l'année 2009 sera réservée à la mise en place des dispositions institutionnelles.

29. Le programme 2010-2014 fera l'objet d'un examen à mi-parcours en 2012 et d'une évaluation en profondeur en 2014. Le CPD fera également l'objet d'un examen annuel, et des évaluations des progrès seront conduites conformément au plan d'évaluation qui sera aligné sur celui du PNUAD. Un plan de suivi-évaluation détaillé avec des indicateurs de performance et des délais sera annexé au CPAP. Le suivi-évaluation annuel des progrès sera conduit de manière participative, à l'aide des mécanismes de concertation ouverts aux partenaires extérieurs. La gestion systématique des risques permettra également d'opérer les ajustements nécessaires au cours de la conception et de la mise en œuvre du programme. L'établissement des rapports sera assuré régulièrement au moyen d'Atlas.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour 2010-2014

Priorité nationale : Appui à la planification stratégique et à la coordination

Effet PNUAD 1 : Le système de planification stratégique est ancré dans une vision nationale appropriée par toutes les couches de la population et est soutenu par un système d'analyse stratégique doté de mécanismes efficaces de coordination de l'aide et il tient compte des engagements régionaux et internationaux du Burundi.

Domaine de résultat-clef/ effet du programme	*Produits du programme*	*Indicateurs des produits*	*Rôle des partenaires*	*Ressources (dollars É.-U.)*
Capacités de planification stratégique renforcées Les normes et engagements internationaux et régionaux sont pris en compte dans la planification stratégique. **Indicateur** : Nombre d'outils de planification stratégique basés sur les OMD (**Cible** : 100 %)	– Toutes les couches de la population ont pris connaissance de la vision Burundi 2025 et se l'approprient; – Les capacités nationales de formulation, mise en œuvre et suivi-évaluation du CSLP et des stratégies sectorielles sont renforcées; – Des outils de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la Vision sont mis au point.	1. Pourcentage de la population adulte a) ayant une bonne connaissance de la Vision b) utilisant la Vision dans leurs projets individuels (**Base** : /**Cible** : 60 %) 2. Nombre de politiques nationales formulées au regard du CSLP et un cadre de suivi-évaluation mis en place (**Base** : /**Cible** : 5) 3. Données fiables sur les indicateurs OMD et CSLP ventilées par sexe (**Base** : /**Cible** :)	Points focaux ministères impliqués dans la planification stratégique; SP-CNCA, REFES PNUD : renforcement des capacités du ministère du plan BAD, Belgique, BM, DFID, Norvège et Union européenne : appui technique et financier Société civile: dialogue avec les partenaires technique Autres : à déterminer	Ressources ordinaires : 4 000 Autres ressources : 1 500
Promouvoir l'intégration sous-régionale **Indicateur** : Nombre de mécanismes de suivi sectoriels	– La participation du Burundi au processus d'intégration sous-régionale est effective; – Le Burundi tire un meilleur parti de sa participation au processus d'intégration.	1. Nombre d'outils de mise en œuvre des accords sectoriels (**Base** : /**Cible** : 70 %)	PNUD : appui technique et financier aux partenaires nationaux DFID, Norvège et Union européenne : appui technique et financier Société civile : dialogue avec les partenaires techniques Autres : à déterminer	Ressources ordinaires : 2 072,25 Autres ressources : 750

Priorité nationale : Appui au relèvement communautaire

Effet PNUAD 2 : Les communautés, les structures étatiques et les organisations de la société civile au niveau local prennent en charge les besoins de relèvement socioéconomique et participent effectivement au processus de consolidation de la paix et de la démocratie.

Promouvoir l'entreprenariat local et la création d'emplois **Indicateur** : Conditions de vie de population affectée par le conflit améliorées (**Cible** : 50 %)	– Les personnes affectées par le conflit ont accès à des moyens de subsistance et sont réintégrées de manière durable; – Les villages ruraux intégrés sont autosuffisants et constituent des noyaux de développement local.	1. Augmentation de 20 % du revenu moyen des ménages 2. Nombre de villages intégrés pratiquant l'entreprenariat local (**Base** : 0; **Cible** : 23)	PNUD : appui technique et financier Secteur privé et société civile : mise en œuvre FAO : mise en œuvre FENU : mobilisation des ressources et mise en œuvre	Ressources ordinaires : 2 186 Autres ressources : 42 200

Domaine de résultat-clef/ effet du programme	*Produits du programme*	*Indicateurs des produits*	*Rôle des partenaires*	*Ressources (dollars É.-U.)*
			ONU-Habitat : appui technique Autres : à déterminer	
Promouvoir l'accès aux services sociaux de base de qualité **Indicateur** : Services sociaux de base délivrés à la population (**Cible** :)	– Offre et qualité des infrastructures de base accrues; – Villages ruraux intégrés comme mode de réintégration et pole de développement local.	1. Nombre d'infrastructures sociales de base construites (**Cible** : 60) 2. Les personnes vivant dans les villages intégrés ont accès aux services économiques locaux (**Base** : 0; **Cible** : 23 000)	PNUD : appui technique et financier Secteur privé et société civile : mise en œuvre ONU-Habitat : appui technique FENU : mobilisation des ressources Autres : à déterminer	Ressources ordinaires : 1 822 Autres ressources : 12 660
Promouvoir la gouvernance locale et sécuritaire Les collectivités locales fournissent des services de qualité dans des communautés sécurisées **Indicateur** : Structures décentralisées plus crédibles au niveau national et local et offrant des services de qualité répondant aux besoins des citoyens (**Base** : 0; **Cible** : 40 %)	– Les services publics de qualité rendus par les entités décentralisées sont accessibles aux populations; – Les mécanismes d'une participation inclusive des citoyens pour influer sur le processus de prise de décisions dans la gestion des affaires locales sont développés – Les victimes de violences sexuelles sont prises en charge; – La sécurité communautaire est renforcée par la lutte contre les armes légères et la justice de proximité est renforcée; – Des mécanismes d'échange et de règlement pacifique des conflits sont mis en place.	1. Proportion des communes équipées en matériel et dotées de personnel qualifié pour l'offre de service à la population (**Base** : 0; **Cible** : 40 %) 2. Réseau des femmes élues locales existe au sein de l'association des élus locaux et est opérationnel (**Base** : Réseau n'existe pas; **Cible** : Réseau créé) 3. Augmentation du nombre de victimes des violences sexuelles ayant bénéficié de prise en charge (20 %) 4. Taux de criminalité dans l'armée réduit de 50 % 5. 40 % des litiges réglés par les Bashingantahe et les tribunaux de résidence	PNUD + FENU : appui à la mise en œuvre du PAT et à la mobilisation des ressources (à travers un programme conjoint) Union européenne : appui technique et financier FNUAP : appui financier Coopération suisse : appui financier Société civile : dialogue et plaidoyer Gouvernement : planification et coordination Autres : à déterminer	Ressources ordinaires : 1 822 Autres ressources : 16 880
Prévenir les changements climatiques et les catastrophes naturelles Capacités de préparation et des réponses aux catastrophes naturelles renforcées **Indicateur** : Mécanismes nationaux de prévention opérationnels	– Les écosystèmes et les milieux dégradés sont réhabilités; – Développement des capacités et mécanismes nationaux de prévention et de réponse aux catastrophes.	1. Augmentation du nombre de bassins versants aménagés (**Cible** : 100 000 habitants) et aires naturelles protégées (**Base** : 2; **Cible** : 14) 2. Micro centrale hydroélectrique fonctionnelle (**Base** : 0; **Cible** : 4) 3. Système de collecte de données sur les risques liés aux catastrophes fonctionnel (**Base** : 0; **Cible** : 1)	PNUD : appui technique et financier FEM : appui financier UNOPS : mise en œuvre BAD : appui financier FAO : appui technique CICR : appui technique Autres : à déterminer	Ressources ordinaires : 1 456,7 Autres ressources : 12 660

Domaine de résultat-clef/ effet du programme	*Produits du programme*	*Indicateurs des produits*	*Rôle des partenaires*	*Ressources (dollars É.-U.)*
		4. Existence d'un plan d'action pour la prévention et la réponse nationale (**Base** : 0; **Cible** : 1)		
Priorité nationale : Appui à la réconciliation nationale et à la protection et à la promotion des droits de l'homme				
Effet PNUAD 3 : Les institutions nationales et locales, la société civile et les communautés sont mieux outillées pour protéger les droits de l'homme, assurer un système de justice efficace, équitable et transparent, et faire des avancées crédibles en vue de la réconciliation et de la lutte contre l'impunité.				
Promouvoir une justice efficace, équitable, accessible et transparente	– Professionnalisation des systèmes judiciaire et pénitentiaire; – Les mécanismes de justice de transition mis en place et fonctionnels.	1. Pourcentage de litiges traités par les tribunaux; degré de respect des règles minima de l'ONU sur la détention 2. Consultations nationales réalisées (**Base** : Pas de consultations; **Cible** : Les consultations réalisées)	PNUD et OHCDH : plaidoyer et appui technique aux partenaires nationaux Ministère des droits de l'homme et de la condition féminine Autres : à déterminer	Ressources ordinaires : 3 643,35 Autres ressources : 2 000
Priorité nationale : Gouvernance démocratique				
Effet PNUAD 4 : Les institutions de gouvernance contribuent à la consolidation de la paix et de la démocratie et elles sont plus crédibles et accessibles à la population.				
Promotion de la démocratie et de la participation citoyenne Le Parlement et les acteurs politiques renforcent leurs compétences et fonctionnent à la satisfaction de la population, et la participation citoyenne est accrue. **Indicateur** : Institutions politiques fiables et jouant pleinement leur rôle en interaction avec la population	– Les capacités législatives, de représentation et de contrôle des parlementaires sont accrues; – Les partis politiques fonctionnant sur des bases démocratiques et les valeurs républicaines; – Les capacités des organisations de la société civile et les médias sont renforcés et ils sont mieux outillés pour la promotion de la démocratie et pleinement engagés dans l'information et la formation civique de la population.	1. Augmentation de 30 % des lois votées et des sessions plénières du Parlement ouvertes au public (**Base** : Faible taux de sessions ouvertes au public; **Cible** : 80 %) 2. Augmentation du pourcentage de partis ayant tous les organes de gouvernance, prenant en compte l'égalité des sexes et tenant régulièrement leurs réunions statutaires (**Cible** : 60 %) 3. Nombre de journalistes et membres des organisations de la société civile formés à la surveillance des institutions publiques (**Base** : /**Cible** :)	PNUD : appui technique et renforcement des capacités Coopération technique belge : appui technique et financier Union européenne (AWEPA et Gutwara Neza) : appui technique Autres : à déterminer	Ressources ordinaires : 4 007,3 Autres ressources : 3 180

Domaine de résultat-clef/ effet du programme	*Produits du programme*	*Indicateurs des produits*	*Rôle des partenaires*	*Ressources (dollars É.-U.)*
Réforme de l'administration publique et lutte anticorruption Les services publics sont plus accessibles, plus performants et efficaces et fonctionnent dans la transparence.	– La population accède librement et équitablement à des services publics de qualité; – Les structures de lutte contre la corruption sont opérationnelles au niveau central et local et contribuent à plus de transparence dans les opérations des structures publiques; et les capacités des organisations de la société civile pour la surveillance des cas de corruption sont renforcées; – Capacités de supervision des comptes publics de la Cour des comptes et des commissions économico-financières du Parlement renforcées; – L'institution de l'Ombudsman est mise en place et fonctionne effectivement.	1. Le projet de texte de loi portant réforme de l'administration publique et ses différents outils d'exécution; nombre de ministères clefs rationalisés (**Base** : 1; **Cible** : 4) 2. Nombre de structures anticorruption de la Convention des Nations Unies contre la corruption établis et fonctionnels (**Base** : 3; **Cible** : 5) 3. Nombre de membres de commissions parlementaires économico-financières formées (**Base** : /**Cible** :) 4. Pourcentage de dossiers soumis et traités par l'Ombudsman (**Base** : 0 %; **Cible** : 30 %)	PNUD : appui technique et financier FENU, MAE, GTZ, USAID, KfW : appui technique et financier/microfinance Réseau YEN, BM, Norvège, BIT : appui technique et financier/emploi des jeunes	Ressources ordinaires : 3 278,7 Autres ressources : 2 120